

était sous la dépendance de la classe privilégiée, ce qui implique d'une part les jouisseurs et, à côté, les travailleurs. La malice et l'ignorance ont beau jeu avec une telle supposition.

La vérité est que nous étions comme les Français de France, et cependant moins qu'eux, soumis à une forme de gouvernement arbitraire et aveugle, mais notre noblesse n'y comptait pour rien. Elle était sans privilège. Sa situation se trouvait plutôt vague, tandis que le cultivateur, le bourgeois, le fonctionnaire civil se voyaient dans un état parfaitement défini.

## I

D'après l'acte de 1598 qui est notre point de départ, il est visible que Henri IV concevait la création d'une noblesse canadienne, en dépit du fait que le Canada ne renfermait pas un seul colon. Les choses n'étaient pas mieux en 1627, lorsque Richelieu, établissant la compagnie des Cent-Associés promettait de faire anoblir quelques uns de ses membres.

Avant que d'envoyer des défricheurs abattre la forêt et des laboureurs pour faire naître la subsistance de l'homme; avant que de construire la maison, on eut l'idée étrange d'entreprendre la toiture et de distribuer des patentes de seigneurie, baronnies, etc., pour représenter une population de castors et d'originaux.

Sur ce principe, en 1624, alors que les deux de Caen avaient en mains la traite des pelleteries du Saint-Laurent, et avant l'apparition d'une seule charrue à Québec, Louis XIII donna à Guillaume de Caen le Cap Tourmente, l'île d'Orléans et autres îles du voisinage comme fief noble. Une petite ferme, quelques têtes de bétail rassemblées au pied du cap en question furent toute l'entreprise noble de ce brave marchand, qui perdit ses terres et son titre pompeux en 1627 par suite de la formation de la compagnie des Cent-Associés.

La clause XVI de l'acte d'établissement des Cent-Associés, signé le 27 avril 1627 dit: "En cas que, du nombre des dits associés, il s'en rencontre quelqu'un qui ne soit pas d'extraction noble, Sa Majesté anoblira jusqu'à douze des dits associés, lesquels jouiront à l'avenir de tous privilèges de noblesse, ensemble leurs enfants nés ou à naître de leur loyal mariage". Quelques uns de ce douze furent anoblis dès le mois de janvier suivant. Il n'y a nulle apparence qu'aucun d'eux soit jamais venu au Canada.

A la date de la mort de Champlain (1635) il y avait à Québec un gentilhomme du nom de Marc-Antoine Brasdefer, écuyer, sieur de Châteaufort qui prit la direction des affaires en attendant des ordres de la cour de France.

On peut dire que le pays était sans population blanche, néanmoins, parmi les quelques hommes déjà "habitués" il faut citer Guillaume